

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 27 juin 2024

Objet : Prêt relais solde FSN sur le budget annexe de la Corrèze.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit juin 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visioconférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents:33 (dont 11 procurations) -102 voix

Votants: 33 Pour soit 102 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - PRESIDENT Mr Jean-Marie BOSI – 6 voix – PRESIDENT

Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO

Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO

Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – VISIO

Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO

Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO

Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr Grass) – 1 voix – 7^{ème} VP

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO

Mr Pierre CHEVALIER - (procuration donnée à Mr Peyramaure) - 2 voix

Mr Alain DETOLLE – (suppléant de Mme Collet-Dufays) – 1 voix - VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAVRAUD – (suppléant de Mr Duchambon) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO

Mme Sarah GENTIL - (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix

Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix

Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO

Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO

Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO

Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix

Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix

Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO

Mr Jean-Luc LEGER - (procuration donnée à Mr Carcat) - 6 voix

Mr Yves LE GOUFFE - (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix

Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix

Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Mr Rémy VIROULAUD - (procuration donnée à Mr Faucher) - 2 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne

Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse

Vice-Président CD87

Conseiller Agglo Bassin Brive

Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine Vice-Président CC Haut Limousin en Marche

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières

Vice-Président CC Portes Creuse Marche

Président du Syndicat de la Diège

Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud

Vice-Président CC Noblat

Conseiller communautaire de la CC POL Conseiller Communautaire Tulle Agglo Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Adjointe au Maire de Limoges

Vice-Président de la CC Val de Vienne

Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

Conseiller communautaire CC ELAN Président du CD87

Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Conseiller Départemental Creuse

Président de la CC Briance Combade

Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière

Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président Agglo Bassin Brive Présidente du Département de la Creuse Conseiller communautaire CC Pays Dunois Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin Adjoint au Maire Ville de Limoges

Président de la CC POL

Sont excusés :

Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) – 1 voix Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix Mr Vincent LEONIE - (et son suppléant) - 2 voix Mr Jean-Marie MASSY - (et son suppléant) - 1 voix Mr Jean-Michel MONTEIL - (et sa suppléante) - 1 voix Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix

Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1er VP

Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Président CC Pays d'Uzerche Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président Tulle Agglo Président CC Pays Sostranien Adjoint au Maire de la Ville de Limoges Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Chalus Vice-Président CC Midi Corrézien Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne Président CC Bénévent Grand Bourg Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Gartempe St Pardoux Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Conseillère Départementale de la Corrèze

Vice-Président Agglo Bassin Brive Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

RECU EN PREFECTURE le 02/07/2024 Application agréée E-legalite.com 99_DE-087-258728658-20240627-CS116_D899-





Le Syndicat a signé en mai 2021 avec l'Etat, dans le cadre du Plan France Très Débit, une convention Fonds national pour la Société Numérique (FSN) pour un montant total de 103 810 500€. Cette enveloppe couvre les 3 départements et les 2 jalons de déploiement FttH et elle est structurée en composantes comme précisé ci-dessous :

Composantes	Conv Dpt 19
Collecte NRO Shelter	1 200 000,00 €
Collecte NRO liens	1 020 000,00 €
Desserte FttH	32 820 000,00 €
Raccordements FttH	2 450 000,00 €
Etudes	140 000,00 €
Prime supra-départementale	5 644 500,00 €
Total	43 274 500,00 €

Composantes	Conv Dpt 23
Collecte NRO Shelter	540 000,00€
Collecte NRO liens	2 220 000,00€
Desserte FttH	33 100 000,00 €
Raccordements FttH	2 330 000,00 €
Etudes	110 000,00€
Prime supra-départementale	5 745 000,00€
Total	44 045 000,00 €

Composantes	Conv Dpt 87
Collecte NRO Shelter	430 000,00 €
Collecte NRO liens	160 000,00€
Desserte FttH	12 340 000,00 €
Raccordements FttH	1 340 000,00€
Etudes	70 000,00 €
Prime supra-départementale	2 151 000,00€
Total	16 491 000,00 €

Les versements intermédiaires sont effectués par acomptes successifs en mai et octobre de chaque année.et sont limités à 90% de chaque composante. Ci-dessous un point après le dépôt de l'acompte n°7 en date du 13 mai 2024 :

Composantes	Conv Dpt 19	Total versé	% versé	Reste à verser
Collecte NRO Shelter	1 200 000,00 €	1 080 000,00€	90%	120 000,00 €
Collecte NRO liens	1 020 000,00 €	918 000,00 €	90%	102 000,00 €
Desserte FttH	32 820 000,00 €	29 538 000,00 €	90%	3 282 000,00€
Raccordements FttH	2 450 000,00 €	1 923 052,00 €	78%	526 948,00 €
Etudes	140 000,00 €	137 456,12 €	98%	0,00€
Prime supra-départementale	5 644 500,00 €	5 039 476,22 €	89%	605 023,78 €
Total	43 274 500,00 €	38 635 984,34 €	89%	4 635 971,78 €

Composantes	Conv Dpt 23	Total versé	% versé	Reste à verse
Collecte NRO Shelter	540 000,00€	486 000 €	90%	54 000,00
Collecte NRO liens	2 220 000,00€	1 998 000€	90%	222 000,00
Desserte FttH	33 100 000,00€	29 790 000€	90%	3 310 000,00
Raccordements FttH	2 330 000,00€	1063832€	46%	1 266 168,00
Etudes	110 000,00€	110 000€	100%	0,00
Prime supra-départementale	5 745 000,00€	4 999 351€	87%	745 649,10
Total	44 045 000,00€	38 447 183 €	87%	5 597 817,10 €

Composantes	Conv Dpt 87	Total versé	% versé	Reste à verser
Collecte NRO Shelter	430 000,00 €	387 000,00 €	90%	43 000,00 €
Collecte NRO liens	160 000,00 €	144 000,00 €	90%	16 000,00 €
Desserte FttH	12 340 000,00 €	11 106 000,00€	90%	1 234 000,00 €
Raccordements FttH	1 340 000,00 €	1 046 716,00€	78%	293 284,00€
Etudes	70 000,00 €	70 000,00 €	100%	0,00€
Prime supra-départementa	2 151 000,00 €	1 913 057,40 €	89%	237 942,60 €
Total	16 491 000,00 €	14 666 773,40 €	89%	1 824 226,60€

Les demandes de solde, hors composante « Raccordements », ont été déposées mi-mai 2024 pour les dossiers 19 et 87 pour respectivement un montant de 4 029 600€ et 1 486 950€. La demande de solde sur le dossier 23 sera, au mieux, déposée à la fin de l'année 2024,

Or face à la volumétrie des pièces justificatives fournies, à l'afflux, dans la même période, de demandes de solde provenant des autres SMO et à la complexité des dossiers, il est peu probable que les versements des soldes des 2 dossiers soient versés sur l'exercice budgétaire 2024.

Face à cette situation et au regard des projections budgétaires réalisées sur le **budget annexe de la Corrèze**, il est nécessaire, pour le sécuriser, de compenser par un emprunt court terme.

En concertation et en co-instruction, avec les services du Département de la Corrèze, il est proposé de lancer une consultation bancaire pour solliciter un **prêt relais de 2 ans pour un montant de 4.5M€.**







Les crédits préalables au lancement de cette consultation sont inscrits au budget par décision modificative tels que présentés dans la délibération n°898 du présent comité syndical.

Les frais de dossier et les charges d'intérêts seront financés par le budget annexe de la Corrèze.

Après instruction et choix du prêt, un arrêté de décision définitif viendra préciser l'établissement bancaire retenu et les conditions financières (taux, commission, date, caractéristiques...). Cet arrêté sera transmis aux membres du comité syndical à titre d'information.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place, sur le budget annexe de la Corrèze, d'un prêt relais se substituant au non-versement du solde FSN sur l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de 4,5 millions d'euros sur 2 ans ;
- d'autoriser le Président à engager et négocier au mieux avec les banques les conditions de souscription de ce prêt relais;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce prêt.

Jean-Marie BOST Président de DORSAI

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le : 02 juillet 2024